

COMMUNIQUE

La **Direction des transports terrestres** informe le public de la reprise des examens du permis de conduire en adéquation avec les mesures de prévention et de protection liées au COVID-19.

Epreuve de théorie générale : « CODE »

Inscription :

Les candidats libres devront déposer leurs dossiers complets à l'accueil de la section des permis de conduire. Il est impératif de mentionner un numéro de téléphone et une adresse électronique valide pour pouvoir être contacté ! Tout dossier incomplet sera à récupérer à l'accueil.

Les candidats via auto-école : Pas de changement. L'inscription est réalisée par votre formateur.

Examen :

Les candidats sont priés de se présenter 30 minutes avant leurs convocations. Une zone d'attente à l'extérieur du bâtiment sous un chapiteau est aménagée. Le port d'un masque (non fourni par le service) et un stylo noir sont obligatoires pour pouvoir entrer en salle d'examen. Tout candidat ne répondant pas à ces critères se verra ajourné.

Epreuve pratique : « CONDUITE »

Les candidats devront se présenter à l'annexe du Taaone 30 minutes avant leurs convocations. Un seul candidat prendra place par véhicule et par examen, la présence du moniteur n'est plus autorisée, le port du masque et le nettoyage des mains sont obligatoires avant de pouvoir entrer dans le véhicule d'examen sous peine d'ajournement.

Informations supplémentaires :

Nouveau horaires d'ouverture au public :

- Lundi à jeudi : 7h30 à 16h30
- Vendredi : 7h30 à 15h30

Les accès :

Le secrétariat des permis de conduire n'est plus accessible. Présentez-vous à l'accueil pour prendre contact avec les agents.

L'accès aux toilettes public n'est plus autorisé sauf sur le centre d'examen du Taaone.

Les candidats libres inscrits au code entre le 20 mars et le 29 avril 2020 doivent contacter la section des permis de conduire au 40 50 20 80 pour convenir d'une nouvelle date d'examen, sous réserve que leur dossier soit recevable (date de visite médicale périmée, pièce d'identité périmée, etc.), les dossiers incomplets seront mis à leur disposition à l'accueil de la section des permis de conduire

La Direction des transports terrestres vous invite à limiter vos déplacements et à privilégier les contacts par courriels électroniques (dt@transport.gov.pf / permis : secretariat.pc@transport.gov.pf / véhicules : secretariat.sv@transport.gov.pf) ou appel téléphonique standard +689 40 54 96 54 ou par messagerie Facebook.

Pour le ministre et par délégation,
Le Directeur des transports terrestres,



Lucien POMMIEZ

07 MAI 2020